
LE DES INNOVATION PHARMACEUTIQUE & RECHERCHE

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées « Innovation Pharmaceutique et Recherche » est une filière de l'internat de pharmacie qui permet de se spécialiser dans un domaine précis et de réaliser une thèse doctorale dans le cadre de l'internat. Ce DES qui peut paraître compliqué, implique de définir un projet cohérent et est plutôt méconnu, d'où l'intérêt de communiquer à son sujet.

Nous avons choisi de réaliser cette brochure dans le but de valoriser cette filière et de fournir des informations claires aux étudiants se destinant à l'internat de pharmacie et aux professionnels de santé pouvant être amenés à encadrer un interne IPR.

Vous trouverez dans cette brochure une description du cursus IPR, son organisation dans les grandes lignes, les démarches à réaliser pour une demande d'agrément, les qualités requises pour être tuteur et les étapes clés dans l'élaboration d'une maquette.

Réalisation :

Flore Nardella : Vice-Présidente IPR
auprès de l'AIAPA (Strasbourg)

Jean Pierre Jourdan : Vice-président
IPR auprès de la FNSIP

Messagerie : vp-ipr@fnsip.fr

Approbation :

Internes IPR

Validation :

Jacques Darbord : Coordonnateur IPR
National

Plus d'infos :

Site internet : www.fnsip.fr

Retrouvez-nous sur [Twitter](#)



Janvier 2013

LE DES IPR

Brochure de présentation



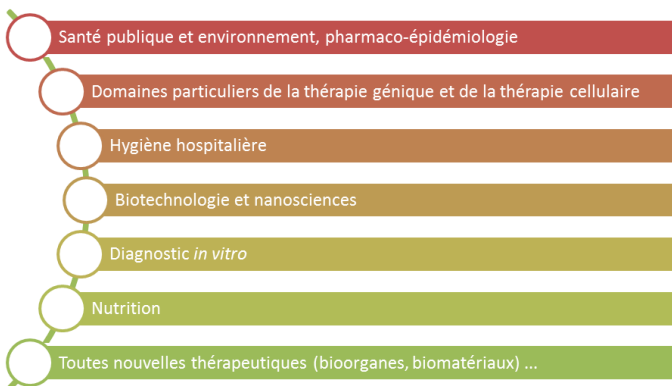
Fédération Nationale des Syndicats
d'Internes en Pharmacie

Le DES IPR

Domaines d'application :

Le DES IPR a pour vocation de permettre l'initiation de projets hospitalo-universitaires dans le cadre de l'internat de pharmacie. Il aboutit à des carrières dans les domaines de la recherche (publique ou privée) et/ou de l'enseignement, notamment hospitalo-universitaires.

Le DES IPR s'applique dans le cadre des secteurs non couverts par le DES de Biologie Médicale et le DES de Pharmacie, notamment :



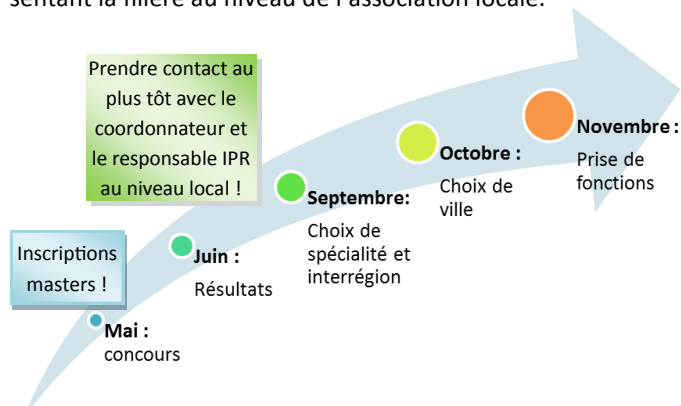
Afin de bien définir son projet, le futur interne devra contacter les bonnes personnes avant ses prises de fonction :



Le DES IPR

Réaliser son projet :

Le concours de l'internat passé, il faut commencer à monter son projet au plus tôt afin de choisir l'inter-région et la ville la plus adaptée à votre projet. Les inscriptions en master ayant lieu en général vers le mois de mai, contactez rapidement les responsables des masters qui vous intéressent afin de savoir s'il est toujours possible de les intégrer. Les simulations de choix à partir de juillet vous permettent de mieux appréhender les options possibles en fonction de votre classement. Prenez aussi contact avec le coordonnateur régional et l'interne représentant la filière au niveau de l'association locale.



Choisir un tuteur : Le tuteur est un enseignant de pharmacie titulaire possédant l'habilitation à diriger des recherches (HDR) et agréé par le coordonnateur local de la filière.

Réaliser sa maquette : La maquette est le projet détaillé des 4 (voire 5) années d'internat (formation théorique et pratique). Elle sera validée par le conseil de faculté de pharmacie en fonction de la cohérence du projet.

Le DES est divisé en 2 niveaux :



Le DES IPR

Déroulement de l'internat :

Le DES permet de réaliser une thèse doctorale au cours du niveau 2. Pour cela, un master 2 doit être obtenu lors du niveau 1 (dans certains cas l'interne ne disposant pas de master 1 peut le réaliser en parallèle de la première année et demander une **année d'internat supplémentaire**—année de recherche ou année d'or—afin de finir sa thèse).

Lors du semestre 1 l'interne doit donc réaliser sa maquette, la faire valider en conseil de faculté et réaliser son master et ce, en plus des stages hospitaliers.

Les commissions qui rythment l'internat :

La commission d'agrément : elle a lieu chaque année vers le mois de juin/juillet et permet de faire agréer pour 5 ans un stage IPR. Afin de réaliser une demande d'agrément, il faut contacter le coordonnateur régional. La liste des postes agréés est disponible sur les différents sites des ARS inter-régionales.

La commission d'adéquation : elle se réunit deux fois par an (septembre et avril) dans le but d'ouvrir les différents postes pour le semestre. Attention un poste ne peut être ouvert que s'il a été précédemment agréé.

